



EMPLOI ET CHÔMAGE DES PERSONNES HANDICAPÉES

TABLEAU
DE BORD
NATIONAL
PREMIER
SEMESTRE
2021

OCTOBRE
2021

CHIFFRES-CLÉS

à fin juin 2021

8,3%

des demandeurs d'emploi
sont en situation de handicap (DEBOE*)

482 373

DEBOE sont inscrits à Pôle emploi
en catégories A-B-C (-2,2% en un an)

63%

des DEBOE sont en chômage
de longue durée

10 834

maintiens dans l'emploi
de travailleurs handicapés
au 1^{er} semestre 2021 par
l'intermédiaire des Cap emploi

4,3%

de travailleurs handicapés
dans les recrutements recensés
par Pôle emploi en 2021
(jan-avril)

* demandeurs d'emploi bénéficiaires
de l'obligation d'emploi

EN SYNTHÈSE

activité économique redémarre en France et retrouve son niveau d'avant crise

Pour la première fois depuis le début de la crise sanitaire, l'intensification de la circulation du virus n'a pas provoqué de recul marqué de l'activité économique qui se retrouve à la fin de l'été 2021 proche de son niveau d'avant crise.

Selon l'Insee, la poursuite de la reprise pourrait entraîner une croissance légèrement supérieure à 6% en 2021.

L'emploi salarié augmente dans tous les secteurs d'activité et dépasse son niveau d'avant-crise sauf dans l'industrie.

Le taux de chômage atteint 8% de la population active au second trimestre 2021. Il est quasiment identique (-0,1 point) à son niveau de fin 2019, avant la crise sanitaire.

Pas de hausse du nombre de demandeurs d'emploi pour les personnes en situation de handicap...

À fin juin 2021, 482 373 DEBOE sont inscrits à Pôle emploi en catégories A-B-C. Ils représentent 8,3% de l'ensemble des demandeurs d'emploi contre 8,2% un an auparavant.

À la différence du tout public, le nombre de DEBOE n'a pas augmenté depuis le 1^{er} confinement. Le nombre de DEBOE a diminué de 2,2% au niveau national (-2,9% pour l'ensemble des publics), soit près de 11 000 demandeurs de moins en un an et plus de 30 000 en 3 ans. Comme l'indique l'Insee, les baisses du chômage doivent être analysées avec prudence car elles résultent notamment d'un fort recul du nombre de personnes sans emploi en recherche active d'emploi pendant les périodes de restrictions de déplacement.

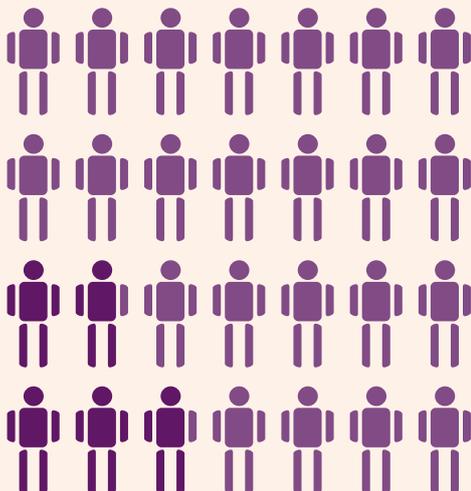
... mais un chômage de longue durée qui continue d'augmenter

À fin juin 2021, 63% des DEBOE sont en chômage de longue durée contre 51% pour l'ensemble des publics. L'ancienneté moyenne d'inscription est de 919 jours pour un DEBOE (contre 883 jours un an auparavant), soit 213 jours de plus que pour l'ensemble des publics.

Un fort rebond des insertions et des maintiens dans l'emploi

Après une année 2020 marquée par un recul des insertions et des maintiens dans l'emploi, ceux-ci ont fortement redémarré au 1er semestre 2021 avec des taux de croissance supérieurs à 20%. En particulier, les embauches de personnes handicapées, qui représentent 4,3% de l'ensemble des embauches recensées par Pôle emploi, ont augmenté de 26% en un an.

Par ailleurs, le développement de l'apprentissage se poursuit (+ 82% en un an pour les contrats aidés par l'Agefiph) boosté par les mesures instaurées par les pouvoirs publics et l'Agefiph dès le début du 1^{er} confinement.



04 DONNÉES DE CADRAGE

- La population handicapée
- L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)

06 LA DEMANDE D'EMPLOI

09 LES REPRISES D'EMPLOI

10 LA CRÉATION D'ACTIVITÉ ET LES CONTRATS AIDÉS

11 LES CONTRATS EN ALTERNANCE

12 LES ENTREPRISES ADAPTÉES

13 LES MAINTIENS DANS L'EMPLOI

14 LA RECONNAISSANCE DE LOURDEUR DU HANDICAP

DONNÉES DE CADRAGE : LA POPULATION HANDICAPÉE

Année 2020

Enquête Emploi - Insee
dernières données disponibles

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

2,7 MILLIONS DE BOE EN 2020
ont une reconnaissance administrative
du handicap

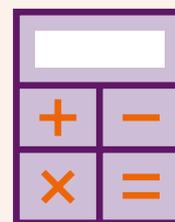
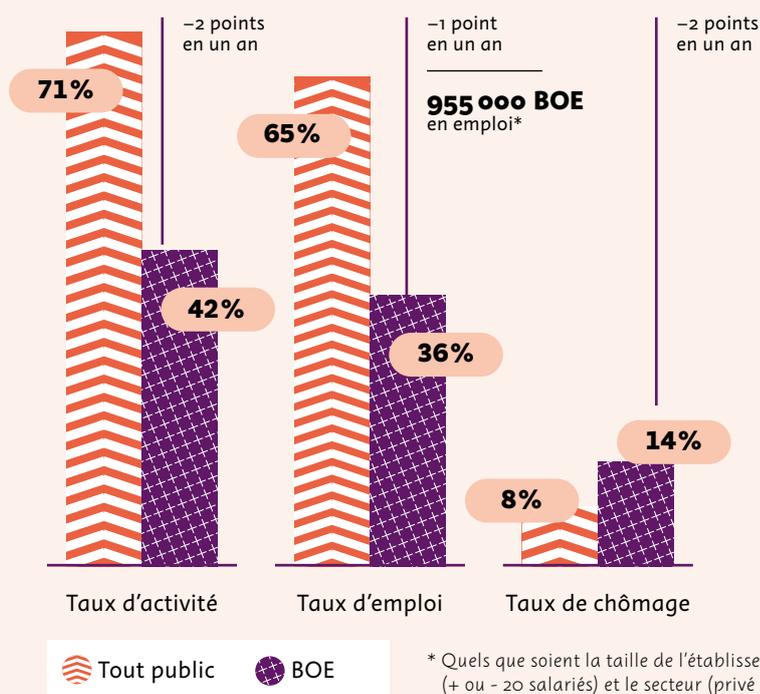
ILS REPRÉSENTENT
6,5 % de la population totale
des 15-64 ans

L'enquête emploi

L'enquête emploi est une enquête en continu réalisée par l'Insee. Elle permet de mener des analyses de la situation des personnes sur le marché du travail.

Elle porte sur les personnes de 15 ans et plus résidant en ménages ordinaires, c'est-à-dire hors collectivités (en particulier les personnes handicapées vivant en institutions spécialisées). Dans le cadre de l'enquête emploi, un module de 4 questions sur la santé au travail a été intégré (problèmes de santé, état de santé en général, limitations, reconnaissance administrative).

Les taux d'activité, d'emploi et de chômage des BOE et du tout public



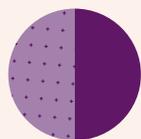
Taux d'activité > $\frac{\text{actifs occupés} + \text{chômeurs}}{\text{population totale}}$

Taux d'emploi > $\frac{\text{actifs occupés}}{\text{population totale}}$

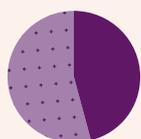
Taux de chômage > $\frac{\text{nombre de chômeurs}}{\text{actifs occupés} + \text{chômeurs}}$

Les BOE en emploi en 2020

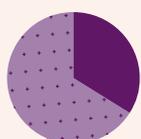
= 3,6% de l'ensemble des personnes en emploi



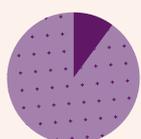
49%
sont des femmes
(49 % pour le tout public)



45%
ont 50 ans et +
(30 % pour le tout public)

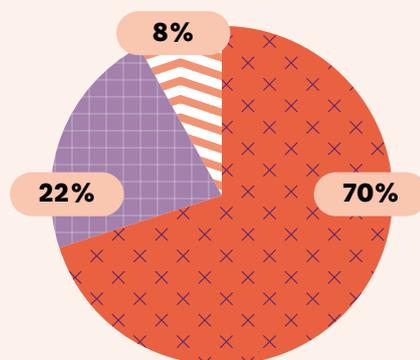


32%
travaillent à temps partiel
(17 % pour le tout public)



11% (+4 points en 2 ans)
sont des cadres
(20 % pour le tout public)

Le statut dans l'emploi des BOE (données 2015)



- Indépendants (11 % pour l'ensemble des personnes en emploi)
- Public (21 % pour l'ensemble des personnes en emploi)
- Privé (68 % pour l'ensemble des personnes en emploi)

DONNÉES DE CADRAGE : L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Année 2018

Agefiph / Dares

Taux
d'emploi
direct

salariés handicapés

effectif global d'assujettissement
de l'ensemble des établissements
(y compris ceux sous accords)

ÉTABLISSEMENTS DE 20 SALARIÉS OU PLUS ASSUJETTIS
À L'OBLIGATION D'EMPLOI :

99 700 dont établissements couverts
par un accord: **13 400** (contre 12 500
en 2017)

TAUX D'EMPLOI DIRECT DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

3,5%
EN ETP

3,9%
EN UNITÉS
BÉNÉFICIAIRES
(LÉGAL)

4,8%
EN PERSONNES
PHYSIQUES
(+0,3 point en 5 ans)

NOMBRE DE SALARIÉS HANDICAPÉS
(EN PERSONNES PHYSIQUES) :

491 200
(+28 %
en 5 ans)

ÉTABLISSEMENTS EMPLOYANT
AU MOINS UN TRAVAILLEUR HANDICAPÉ :

80%

ÉTABLISSEMENTS VERSANT UNIQUEMENT
UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'AGEFIPH :

9%

1

LA DEMANDE D'EMPLOI

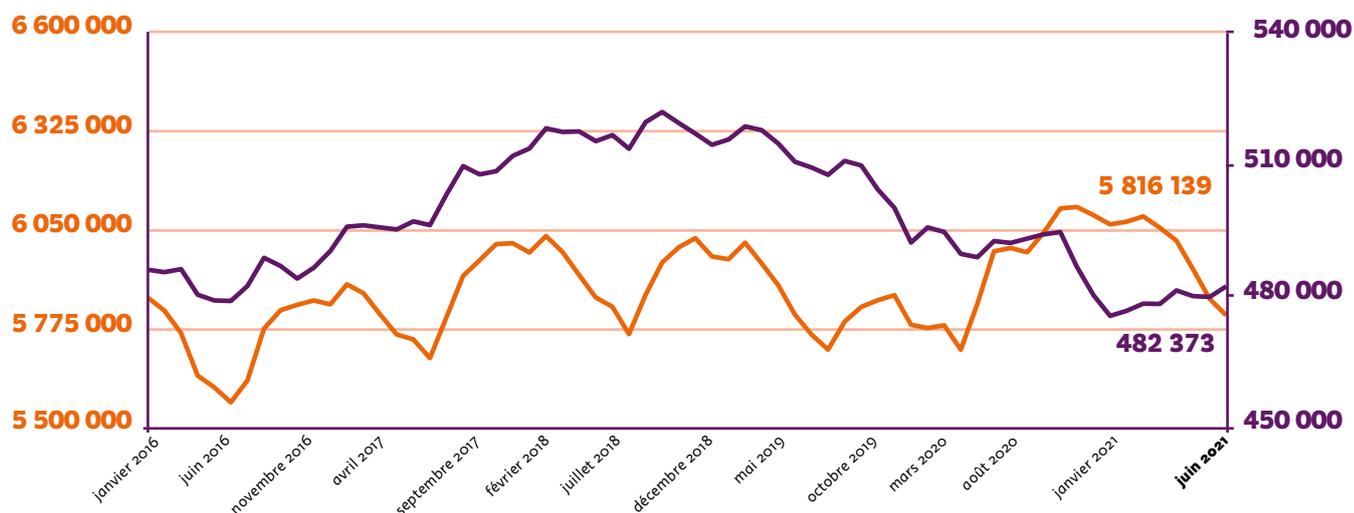
À fin juin 2021
Pôle emploi

Évolution des demandeurs d'emploi (cat. A,B,C)

8,3 % des demandeurs d'emploi sont des BOE

Évolution 2021-2020

-2,9% ● Tout public
-2,2% ● BOE



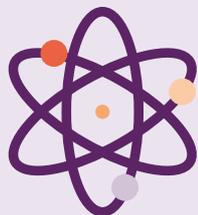
Les catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi (DE) inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction de catégories.

DE: demandeurs d'emploi
BOE: bénéficiaires de l'obligation d'emploi
TP: Tout public.

Point de vigilance

Pour les personnes handicapées, sont pris en compte l'ensemble des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) à savoir les personnes ayant (au moins) un titre de reconnaissance ainsi que les personnes en instance de reconnaissance. Les évolutions sont à prendre avec précaution du fait notamment de l'irrégularité des remontées d'information par les MDPH sur les reconnaissances de la qualité de travailleur handicapé.



Effectifs par catégorie de demandeurs d'emploi

DE tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

- A.** sans emploi
360 616 BOE (-8% en un an)
- B.** ayant exercé une activité réduite courte au cours du mois ($\leq 78h$)
45 408 BOE (+9% en un an)
- C.** ayant exercé une activité réduite longue au cours du mois ($> 78h$)
76 349 BOE (+29% en un an)

DE non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

- D.** sans emploi (en raison d'un stage, formation, maladie, ...)
27 590 BOE (+26% en un an)
- E.** en emploi (ex: bénéficiaires de contrats aidés,...)
15 100 BOE (-1% en un an)

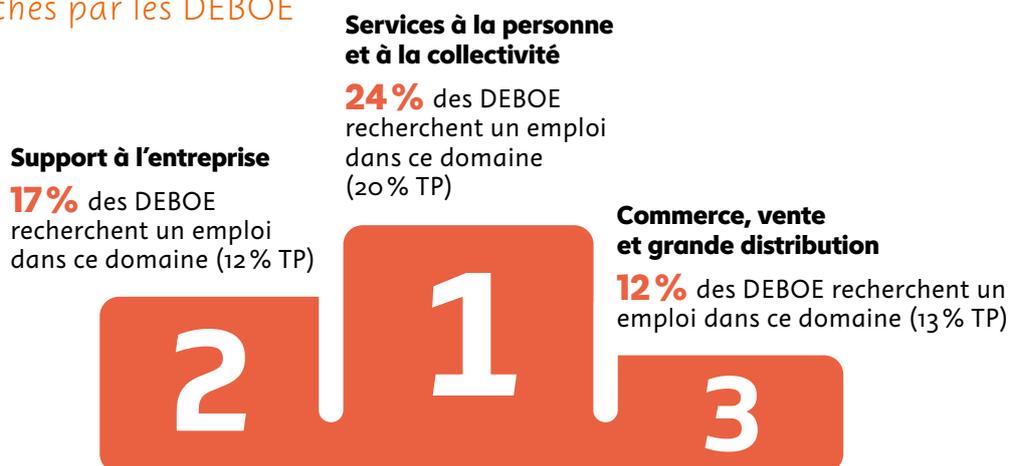
Caractéristiques des demandeurs d'emploi (DE)

BOE		Tout public (TP)
50%	Femmes	52%
51%	50 ans et +	27%
37%	BAC et +	53%
19%	Niveau < CAP	15%
38%	Faible niveau de qualification (manœuvre, os, employé non qualifié)	30%
63%	DE depuis au moins un an	51%
28%	DE depuis au moins trois ans	19%
919 jours	Ancienneté moyenne d'inscription au chômage	706 jours

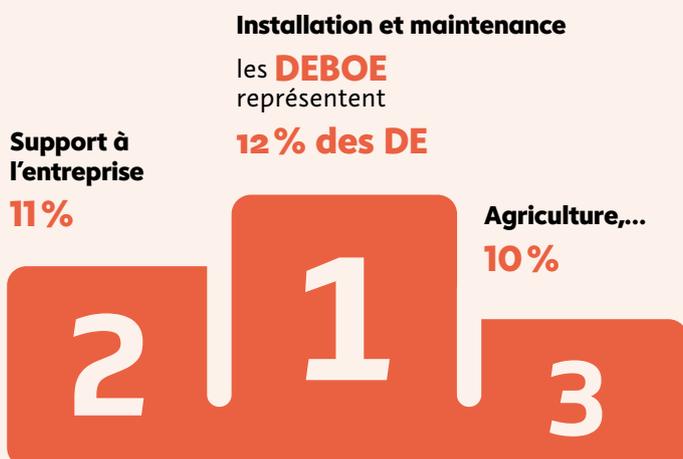
+36 jours en un an

+38 jours en un an

Les domaines professionnels les plus recherchés par les DEBOE



Les domaines professionnels parmi lesquels les DEBOE sont sur-représentés

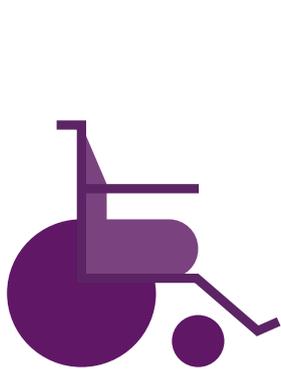


Les domaines professionnels

Chaque domaine professionnel rassemble un ensemble de métiers aux compétences proches. L'approche par domaine professionnel permet de mettre en évidence les opportunités d'emploi pour un ensemble de métiers, quels que soient les secteurs dans lesquels ils s'exercent. Les "services à la personne et à la collectivité" comprennent notamment les agents de gardiennage et d'entretien ainsi que les agents de sécurité et de surveillance. Le "support à l'entreprise" comprend la comptabilité / gestion, ressources humaines, achats...

NB: Tous domaines confondus, les DEBOE représentent 8,3% de l'ensemble des DE

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapé



DES DEBOE SONT BÉNÉFICIAIRES DE L'AAH

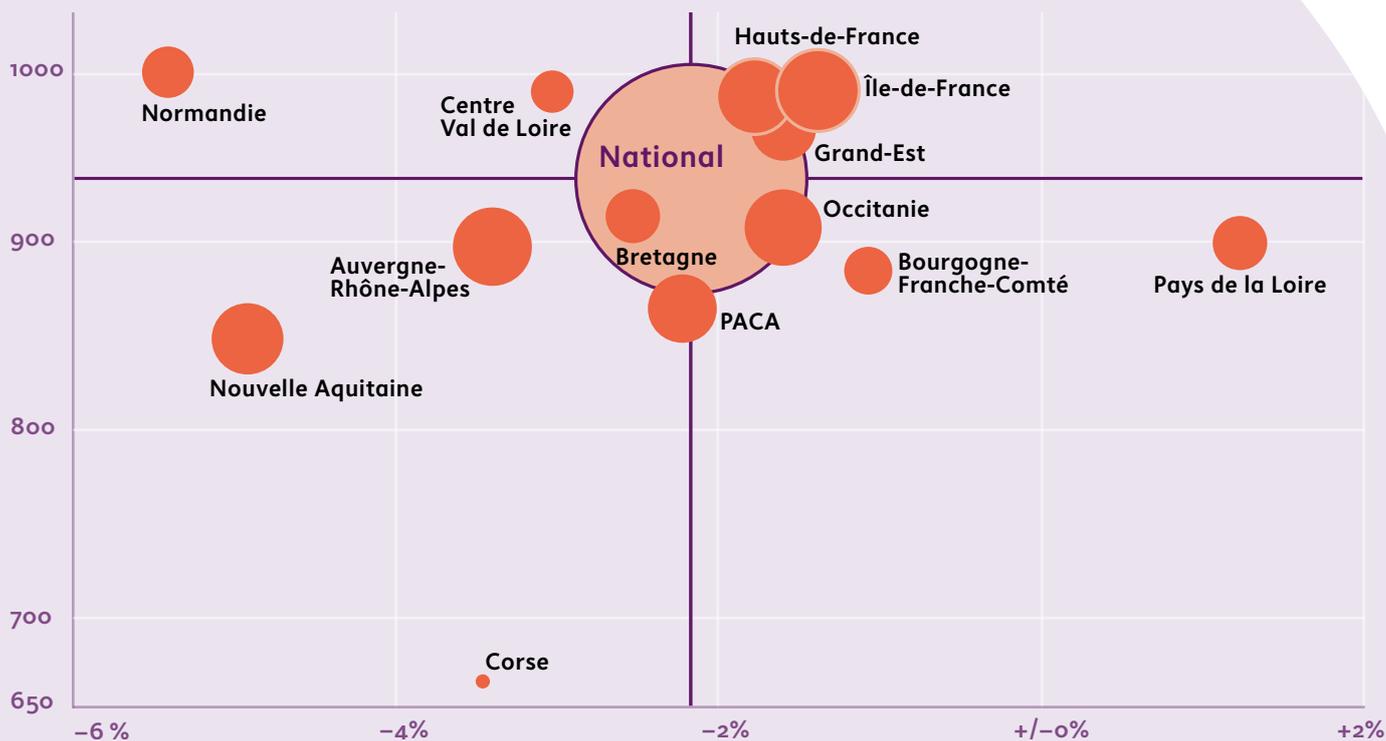
(seule ou avec un autre titre de reconnaissance)

= 124 364 DEBOE

Les demandeurs d'emploi en région (métropole)



Évolution du nombre de DEBOE en un an (cat. A, B, C) et ancienneté moyenne d'inscription au chômage



Ce graphique à bulles permet d'analyser le positionnement des régions par rapport à la moyenne nationale selon deux axes d'analyse: en abscisse, l'évolution du nombre de DEBOE entre la période N et N-1, et en ordonnée l'ancienneté moyenne d'inscription au chômage en jours. La taille des bulles est proportionnelle au nombre de DEBOE dans la région.

Au niveau national, l'ancienneté moyenne d'inscription est de 919 jours. Le nombre de DEBOE s'élève à 482373 ce qui représente une baisse de 2,2%. La Corse enregistre l'ancienneté moyenne d'inscription la plus faible avec 663 jours et la Normandie la plus importante avec 974 jours. La Normandie enregistre la baisse la plus importante de DEBOE avec -5,4% pour atteindre 24281 DEBOE, et les Pays-de-la-Loire la hausse la plus importante +1,2%, pour atteindre 26871 DEBOE.

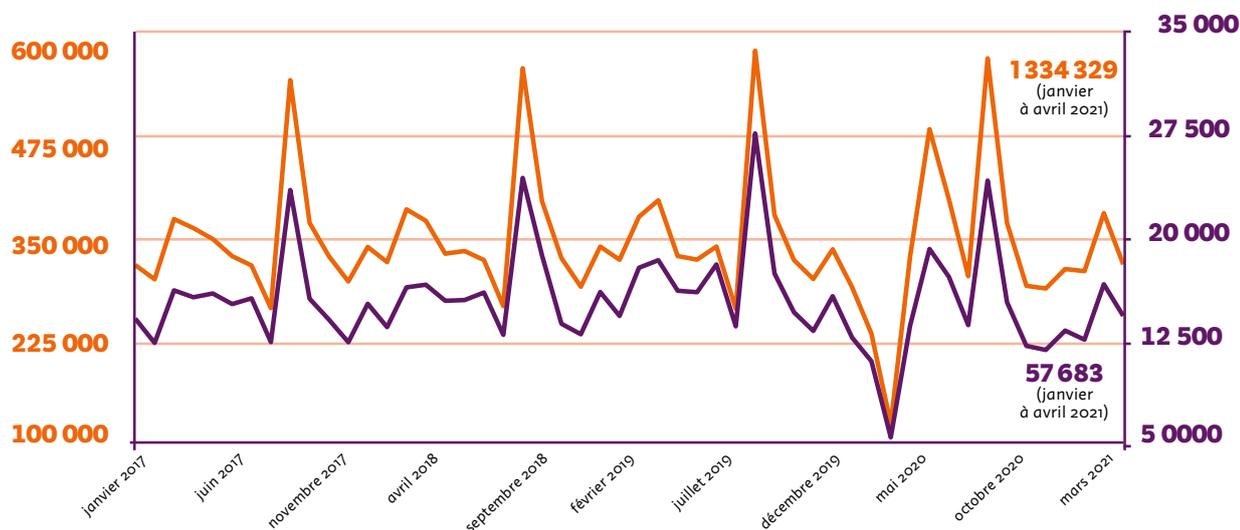
Évolution des reprises d'emploi

4,3 % des reprises d'emploi concernent des BOE

Évolution 2021-2020

+33% ● Tout public

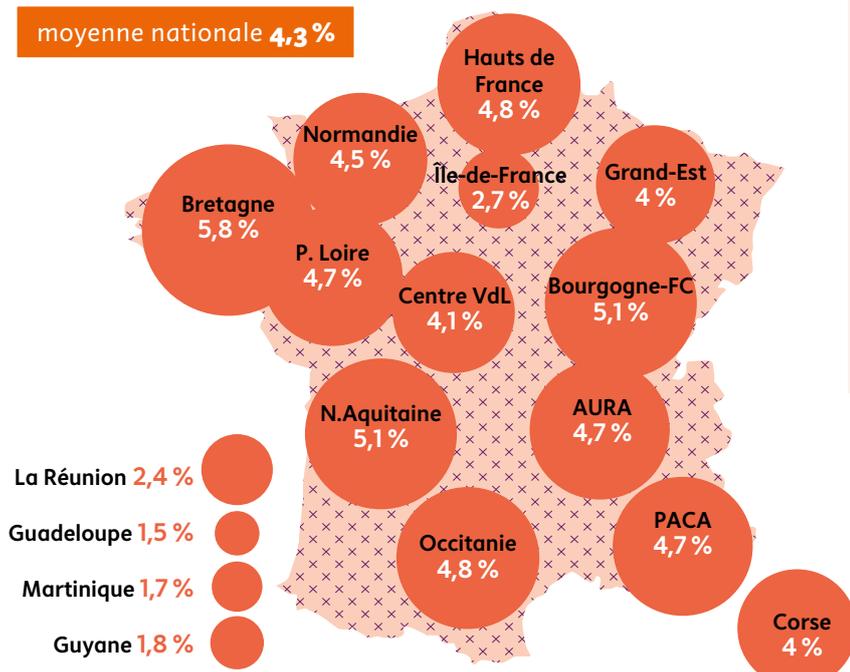
+26% ● BOE



Lecture : de janvier à avril 2021, 1 334 329 demandeurs d'emploi ont accédé à un emploi d'un mois ou plus dont 57 683 BOE, soit 4,3% du total

Pourcentage des BOE dans les reprises d'emploi en 2021 (situation à fin avril)

moyenne nationale 4,3%

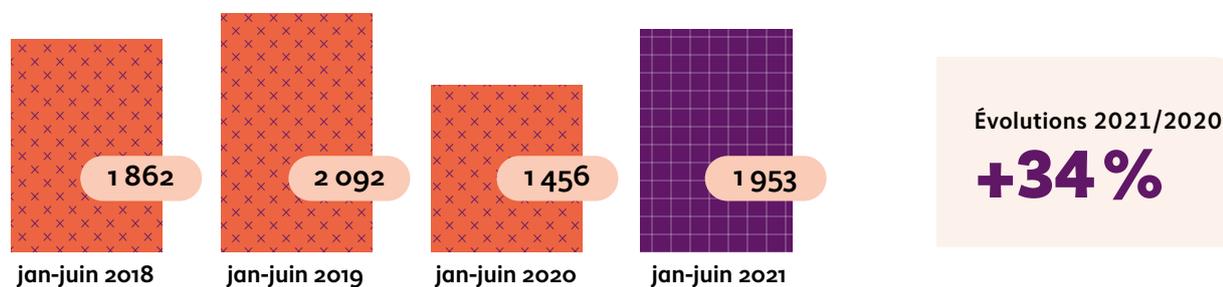


Les reprises d'emploi de demandeurs d'emploi

La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de Pôle emploi (notamment pour les emplois non-salariés).

Le nombre de reprises d'emploi correspond au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant eu une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E.

Évolution du nombre de créations d'activité aidées par l'Agefiph



Caractéristiques des créateurs d'activité aidés financièrement par l'Agefiph

44 %

FEMMES

+ 4 points en un an

44 ans

ÂGE MOYEN

31 %

50 ANS ET +

60 %

BAC ET +

La création d'activité aidée par l'Agefiph

Objectif: l'aide de l'Agefiph a pour objectif de permettre à une personne handicapée de créer son emploi principal et pérenne (créer ou reprendre une activité). Le créateur peut également bénéficier de prestations d'accompagnement et de suivi post-crédation.

Part des BOE dans les PEC (CUI-CAE)

**5 277 PEC**

pour les BOE en 2021

soit +14 % en un an

(au 1^{er} semestre 2020,
la part était de 15,8%)

Les contrats aidés

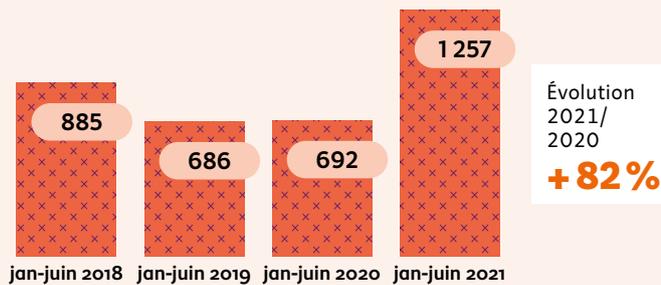
Dans le cadre de la réforme des contrats aidés, ont été mis en place à compter du 1^{er} janvier 2018 les parcours emploi compétences (PEC). Recentrés sur le seul objectif d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, ils associent à la fois mise en situation professionnelle auprès d'employeurs sélectionnés, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. Les PEC renvoient au cadre juridique des contrats unique d'insertion – contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand prévu par le Code du travail. Les contrats initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand ne sont mobilisables que sous conditions.

Les données portent sur les entrées initiales et les reconductions.

Apprentissage

Personnes handicapées

Évolution des entrées
en contrat d'apprentissage
(aidés financièrement par l'Agefiph)



Objectif: l'aide de l'Agefiph a pour objectif d'encourager l'employeur privé à recruter une personne handicapée en contrat d'apprentissage.



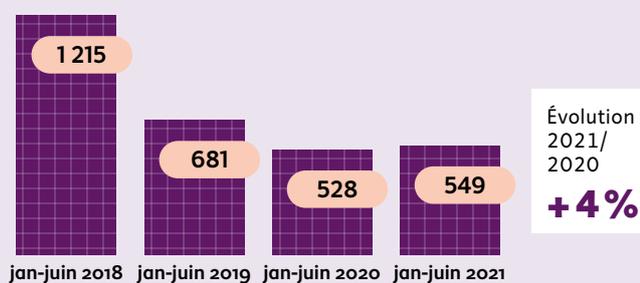
Données qualitatives

Femmes	41% + 15 points en 1 an
Âge moyen	26 ans
- de 18 ans	19% - 18 points en 1 an
Bac et +	35% + 19 points en 1 an
Handicap mental	9%
Handicap cognitif	31%
20 salariés et +	36%
- de 10 salariés	51% - 13 points en 1 an
Tertiaire	69% + 10 points en 1 an

Professionnalisation

Personnes handicapées

Évolution des entrées
en contrat de professionnalisation
(aidés financièrement par l'Agefiph)



Objectif: l'aide de l'Agefiph a pour objectif d'encourager l'employeur privé à recruter une personne handicapée en contrat de professionnalisation.



Données qualitatives

Femmes	47% - 6 points en 1 an
Âge moyen	39 ans
45 ans et +	39%
Bac et +	46%
Handicap moteur	54%
Maladies invalidantes	21%
20 salariés et +	50% - 6 points en 1 an
Tertiaire	88%

Contexte et enjeux

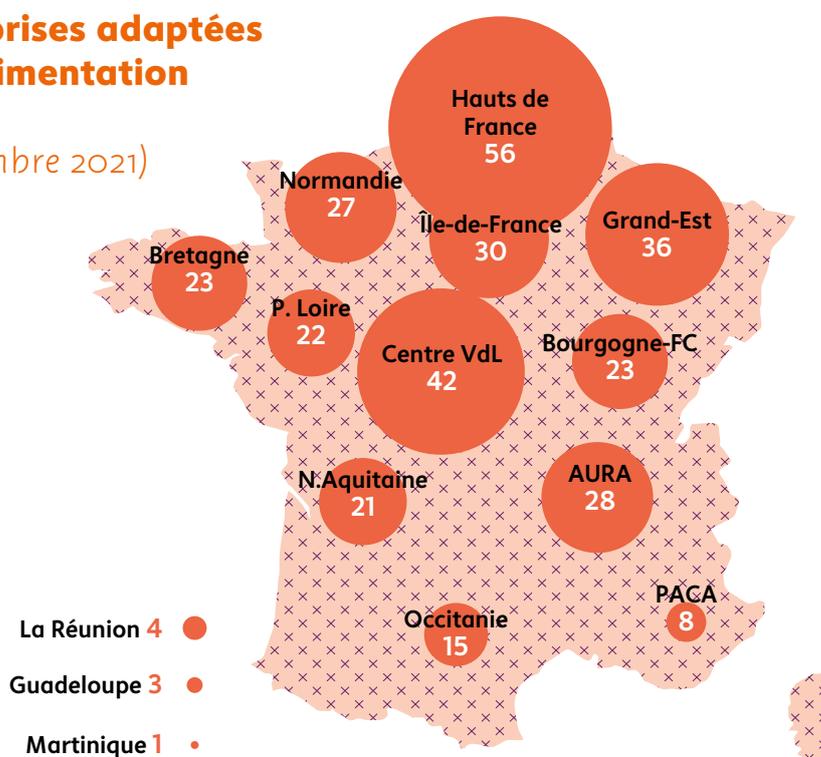
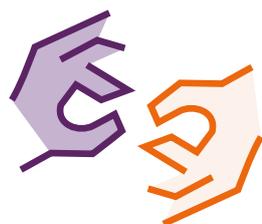
La transformation du cadre d'intervention des entreprises adaptées (EA) et l'engagement national "Cap vers l'entreprise inclusive 2018-2022" signé le 12 juillet 2018 pour un doublement du nombre de personnes employées et accompagnées par les EA d'ici 2022 a pour objectifs de :

- développer l'emploi dans les EA par de nouvelles approches innovantes dans le cadre du triptyque "emploi-formation-accompagnement",
- faciliter la mise en oeuvre de parcours professionnels de leurs salariés et encourager les passerelles entre les EA et les autres employeurs publics et privés.



Nombre d'entreprises adaptées habilitées à l'expérimentation CDD tremplin

(situation à fin septembre 2021)



Les expérimentations CDD tremplin et EATT

L'expérimentation d'un CDD spécifique dit "tremplin" visant un accompagnement des transitions professionnelles des travailleurs handicapés au sein des entreprises adaptées est inscrite dans la loi du 05/09/2018 "pour la liberté de choisir son avenir professionnel".

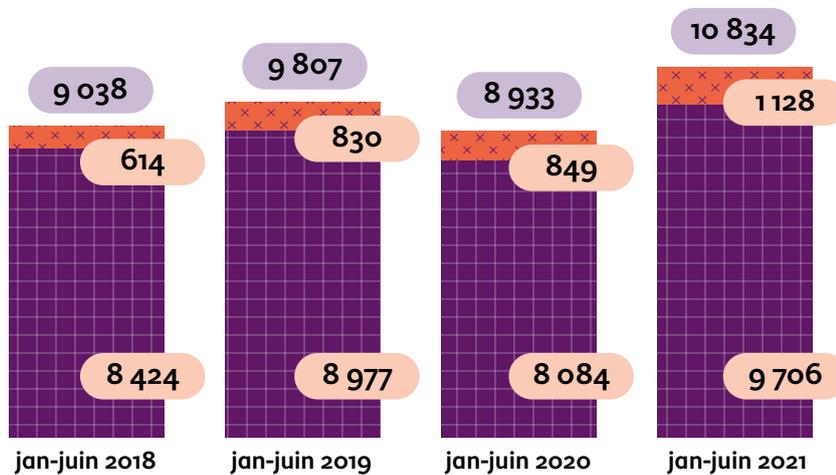
À fin septembre 2021, 339 entreprises adaptées sont habilitées et entrées en expérimentation dans les territoires.

L'expérimentation s'adresse à des personnes en situation de handicap et leur permet, dans le cadre d'un parcours limité dans le temps, d'acquérir une

expérience professionnelle et de bénéficier d'une formation et d'un accompagnement individualisé tourné vers la réalisation de leur projet professionnel.

L'expérimentation "entreprises adaptées de travail temporaire (EATT)" a été lancée en juillet 2019. La création des EATT vise à faire des EA des spécialistes de l'intérim de personnes en situation de handicap dans une logique d'adaptation aux besoins du marché de l'emploi. A fin septembre 2021, 16 EA ont été autorisées à créer un EATT (3 en Ile-de-France, 2 en Auvergne-Rhône-Alpes, en Paca, en Pays-de-la-Loire, en Nouvelle-Aquitaine et en Grand-Est, 1 en Occitanie, en Hauts-de-France et en Bretagne).

Évolution du nombre de maintiens dans l'emploi *Cap emploi*



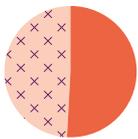
Évolutions 2021–2020

+33% dans le public

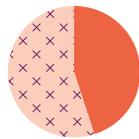
+20% dans le privé

Total +21%

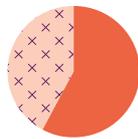
Profil des personnes maintenues dans l'emploi...



Femmes
51%



50 ans et +
45%



Bac et +
58%

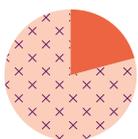


94%

TAUX GLOBAL
DE MAINTIEN
DANS L'EMPLOI

Définition: Le taux de maintien dans l'emploi est la part des maintiens réussis sur l'ensemble des parcours clos sur la période de référence hors causes exogènes (déménagements, décès,...).

...et des entreprises (sur l'ensemble des maintiens du secteur privé)



Industrie
21%

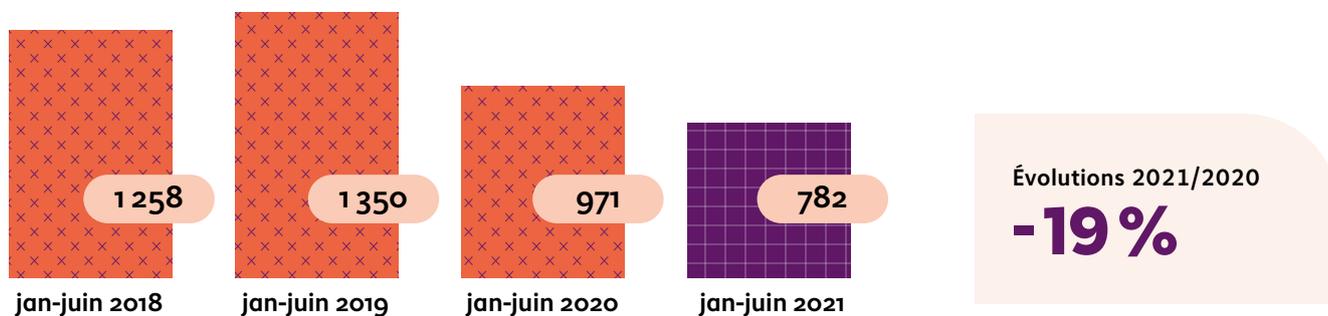


Agriculture
9%



étab. 20 sal. et +
68%

Évolution du nombre de décisions de RLH



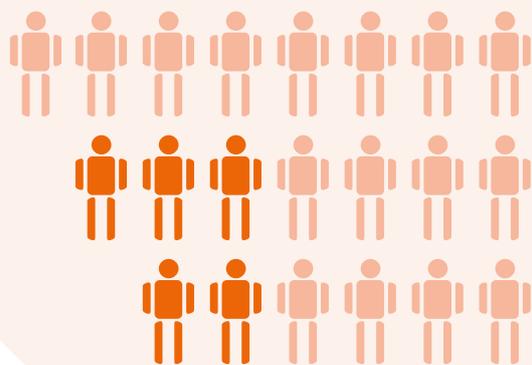
La baisse du nombre de décisions de RLH depuis 2019 est notamment à mettre en relation avec le pourcentage de droits définitifs (39% au 1^{er} semestre 2021) au sein des décisions.

La RLH

La Reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH) est une Reconnaissance administrative ouvrant droit à une aide financière pour les employeurs du secteur privé, les employeurs du secteur public industriel et commercial et les travailleurs non-salariés.

Son objectif est de compenser financièrement les charges supportées par un employeur du fait des conséquences du handicap d'une personne sur son poste de travail, après l'aménagement optimal de celui-ci (aménagements technique, organisationnel et d'horaire).

Les droits sont attribués pour 3 ans (sauf cas dérogatoires). L'Agefiph a la charge de l'attribution de la RLH et du versement de l'aide.



Caractéristiques des bénéficiaires de la RLH

(données France entière,
1^{er} semestre 2021)

Femmes	29%
50 ans et +	44%
Handicap moteur	30%
Handicap mental	21%
Droits définitifs	39%
Agriculture	25%
Tertiaire	48%

NOMBRE DE RLH
À FIN SEPTEMBRE 2021
(donnée de stock)

7382



Retrouvez les publications
de l'Observatoire de l'emploi et du handicap
sur agefiph.fr/centre-de-ressources

Direction de la publication: Didier Eyssartier
Rédaction: Direction Innovation Évaluation Stratégie
Conception: Agence In medias res
Mise en page: Agence In medias res